

taire d'État aux Affaires extérieures. Le Conseil national de la femme au nom du Comité ukrainien canadien ayant présenté des instances au premier ministre dans une lettre récente au sujet de certaines Ukrainiennes emprisonnées en Union soviétique et ayant demandé que le gouvernement canadien s'efforce d'obtenir leur libération, le ministre confirmerait-il si la nouvelle d'amnistie annoncée par Moscou en fin de semaine concerne ces personnes? Sinon, le ministre donnera-t-il suite à ces démarches au nom du peuple canadien?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai auprès des personnes compétentes et donnerai suite à ces démarches.

* * *

L'AGRICULTURE

LA VENTE DE VIANDE AVARIÉE AU QUÉBEC—LA QUESTION DE L'INSPECTION FÉDÉRALE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Étant donné que la viande d'animaux malades en provenance de la Federal Packing Incorporated de Magog, au Québec, offerte en vente au grand public comme de la viande propre à la consommation de l'homme portaient l'estampille des inspecteurs du gouvernement provincial, le ministre pourrait-il considérer avec ses collègues du Cabinet la possibilité de placer toute l'inspection des viandes au Canada sous la surveillance directe de la direction de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture, de façon à prévenir la répétition de pareils incidents?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, ce service, accessible à tout gouvernement provincial qui en fait la demande, ne saurait être imposé à aucun.

M. Mitges: Sans doute ce service est-il accessible à tous, mais il me semble que le ministère fédéral de l'Agriculture devrait intervenir directement d'une façon ou d'une autre. Le ministre envisage-t-il quelque mesure afin de prévenir d'autres incidents de cette nature?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous déplorons la vente de cette viande; j'ai même eu un entretien à ce sujet avec mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et sans doute en aurai-je d'autres, mais il faut comprendre que cette question relève du gouvernement provincial et que celui-ci a toute compétence, s'il le désire, pour surveiller l'inspection des viandes.

LES ŒUFS—L'OPPORTUNITÉ D'UN CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES É.-U.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture, qui semble rester dans l'ombre ces jours-ci. Comment réagit-il à la demande de l'Office canadien de commercialisation des œufs, qui s'est réuni à Ottawa la semaine dernière, de fermer la frontière avec les États-

Questions orales

Unis? A-t-il l'intention d'accéder à cette demande? Si oui, pourquoi?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, dès qu'on pourra montrer que le programme de gestion de l'offre des producteurs d'œufs du Canada est bien établi—ils prétendent qu'il l'est et c'est ce que nous vérifions actuellement—nous informerons nos homologues américains que, dès que nous aurons un programme approprié de gestion de l'offre et que les producteurs seront en mesure de nous assurer, après vérification, que nous pourrions pourvoir à nos besoins, ils peuvent s'attendre à ce que nous demandions une certaine réglementation des importations.

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS—L'APPLICATION DU CONTINGENTEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Quelles mesures le ministre prend-il pour s'assurer que les organismes membres de l'Office canadien de commercialisation des œufs respectent les contingents prévus et pour voir comment l'Office les applique? Le commerce des œufs se fait-il maintenant librement entre les provinces?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): C'est justement ce que nous faisons. Nous voyons à ce que les ententes soient respectées. Nous devons tout vérifier afin de nous assurer de l'observance des règles imposées, car je ne veux rien avoir à faire dans un programme de production et de vente d'œufs au Canada qui ne serait pas bien administré.

● (1430)

LA COMPÉTENCE PROVINCIALE EN MATIÈRE D'INSPECTION DES VIANDES DESTINÉES AU COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question découle de celle qui a été posée au ministre de l'Agriculture par le député de Grey-Simcoe. Vu la réponse du ministre, et comme il est responsable du commerce interprovincial, j'aimerais savoir si l'estampillage et l'inspection de la viande transportée d'une province à une autre relèvent des gouvernements provinciaux?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la viande transportée d'une province à une autre est supposée être inspectée par le service fédéral.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROJET D'ENQUÊTE SUR LES AGISSEMENTS DU SIM

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Il y a déjà quelque temps que la question du Syndicat international des marins a été confiée au ministre, mais j'ai remarqué cet après-midi qu'il s'était entretenu avec le ministre de la Justice. Le ministre a-t-il pris une décision quant à l'enquête fédérale qui s'impose au sujet des activités du Syndicat?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je signale au député que je ferai une déclaration demain à ce sujet.